

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 37

Étaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, M. Damon, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à M. Chevré
Mme Bourdin	à Mme de Metz
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Fleury	à M. Cammal
M. Chenuet	à M. Morel
Mme Rollando	à M. Chaborel
Mme Perron	à M. Tagot
Mme Rabourdin	à M. Boucher
M. Colpin	à Mme Flandry (absente)

Était absente excusée :

Mme de Crémiers

Étaient absents :

Mme Flandry (avec le pouvoir de M. Colpin),
M. Pressoir,

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/124

Objet : Exercice 2024 - Budget Principal - Effacement de dettes

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'état des dettes à effacer transmis par le comptable du trésor,

Le comptable du trésor a transmis à la Communauté des Communes Giennesoises un état des dettes à effacer relatives au budget principal pour un montant de 242,69 €.

Exercices	Somme non recouvrées (€)
Rôle ou titre de 2022	9,06
Rôle ou titre de 2023	233,63
TOTAL	242,69

Afin de procéder à l'effacement de ces dettes, il est nécessaire d'établir un mandat au compte 6542 pour un montant de 242,69 €.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 11 septembre 2024,
Sur avis favorable du Bureau du 13 septembre 2024,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'effacement de dettes pour un montant de 242,69 € sur le budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 7 octobre 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 30 septembre 2024*